

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015**

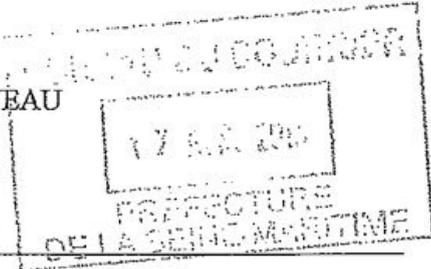
L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés : M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL
Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés :

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.



Date de convocation : 07/04/2015

Date d'affichage : 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

OBJET : Vote du Compte de gestion 2014

(03/2015)

Rapporteur : M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenté les budgets Primitifs et Décisions Modificatives 2014 pour le Budget Principal et l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces documents présentent les mêmes résultats que le Compte Administratif.
Statuant :

Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Sur l'exécution de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes,

Il vous est proposé de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur, au titre du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme
Le Maire

